



SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON

Conseil Syndical du 15 septembre 2026

Membres du Conseil Syndical : 10

Membres en exercice : 10

Votants présents : 8

Votes exprimés : 8

M. Jean GALAND, M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Xavier DANAY, M. Loïc BALLONGUE,
M. Cédric PAIN, Mme Karine DESMOULIN.
M. David LOUTON, Mme Stéphanie ALOIR.

Excusé(e)s :

M. Bruno LAFON, M. Thierry GOUAICHAULT, Mme Marie-France CAVERNES.

Assistaient à la réunion :

Mme Catherine ROUX, M. Jean-Roald L'HERMITTE.

Président de séance :

M. Jean GALAND.

Secrétaire de séance :

Mme Karine DESMOULIN.

Assistaient également à la réunion :

M. Cyril CLEMENT (SMPBA), Mme Jocelyne SARRAUTE (SMPBA), M. Thierry DAVID (SMPBA).

Les convocations aux membres du Conseil Syndical ont été envoyées le 1^{er} septembre 2026.

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut valablement délibérer.

- **Délibération n° : 19-2026**
- **Objet : Création de poste de Responsable du Bureau Travaux Maintenance et tableau des effectifs permanents actualisé.**

Le Conseil Syndical du SMPBA réuni ce jour, 15 septembre 2026, à Lanton approuve à l'unanimité la présente délibération.



SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON

Conseil Syndical du 15 septembre 2026

Délibération n° : 19-2026

Objet : Création de poste de Responsable du Bureau Travaux Maintenance et tableau des effectifs permanents actualisé.

Vu et conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte l'évolution de grade prochaine du Responsable du Bureau Travaux Maintenance, il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet de Responsable du Bureau Travaux Maintenance au grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie B, de la filière technique correspondant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Cette délibération a donc pour objectif de valider le tableau des effectifs permanents actualisé à effectif constant qui est annexé à la présente délibération.

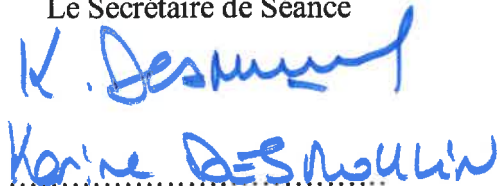
Décision :

Le conseil syndical du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon réuni le 15 septembre 2026 décide :

- La création au tableau des effectifs d'un poste permanent à temps complet de Responsable du Bureau Travaux Maintenance appartenant au grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie B de la filière technique, correspondant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- L'adoption du tableau des effectifs permanents du SMPBA actualisé, tel que présenté en annexe, à la date du présent conseil syndical,
- L'inscription au budget du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon des crédits correspondants,
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter de la date du présent conseil syndical.

Fait et délibéré à Lanton, le 15 septembre 2026.

Le Secrétaire de Séance


Karine DESMOULIN

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon


Jean GALAND

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.